



### **MICHAEL N. SMITH, FICA(1989), FSA(1989), MAAA(1996)**

J'exerce les fonctions de bénévole auprès de l'ICA presque sans interruption depuis 1995, ayant siégé à des commissions relevant de la Direction de l'admissibilité et de la formation, et à titre de membre du Conseil d'administration de 2007 à 2010. Cette expérience m'a fourni une compréhension approfondie de l'évolution constante de la formation de base, de la formation continue et de la déontologie au Canada.

À l'exception de trois années, toute mon expérience de bénévole s'est déroulée alors que j'étais à l'étranger, la plupart du temps aux Bermudes. Cela m'a apporté une perspective précieuse et une expérience concrète, partagées par un pourcentage important et de plus en plus élevé de nos membres, en particulier à une époque où notre profession, sous presque tous ses aspects, est concernée par la « mondialisation » : normes de

solvabilité, normes de comptabilité et d'information financières et normes actuarielles.

Je peux me faire le porte-parole des préoccupations de ceux et celles parmi nos membres qui sont à l'extérieur du Canada. En outre, mon expérience au Conseil d'administration et les événements récents liés à la gouvernance de notre profession ont suscité en moi les plus vives inquiétudes concernant les questions suivantes :

#### **Processus officiel pour l'établissement des normes**

Il est temps pour nos dirigeants de réviser le mandat du Conseil des normes actuarielles et d'entamer de sérieuses discussions sur son avenir. Cet aspect nous a malheureusement échappé au milieu des innombrables propositions qui ont suivi, vers 2005, l'hystérie engendrée par le rapport Penrose et la Commission Morris. Deux autres propositions remontant à cette époque – concernant le perfectionnement professionnel continu (PPC) et les certificats de pratique – ont subi des changements importants (dans le premier cas) ou ont été complètement rejetées (dans le second cas). Selon moi, le temps est maintenant venu d'examiner sérieusement le processus permettant d'établir les normes.

#### **Fourniture de matériel utile aux membres**

Avec l'avènement de règles plus fermes à l'ICA pour encadrer les activités relatives au PPC d'un membre, l'Institut se doit d'offrir du matériel éducatif opportun et pertinent, d'une manière qui soit la plus efficace et la plus rentable possible. Nous sommes à une époque où notre environnement professionnel change de plus en plus vite; pourtant, les dépenses sont scrutées plus attentivement et les déplacements sont soumis à des restrictions, à un moment où l'ICA exige davantage de ses membres qu'ils se tiennent au courant des changements pertinents à leurs domaines d'expertise. L'objectif consistant à fournir le matériel le meilleur et le plus utile doit inclure, à juste titre, une analyse détaillée permettant d'améliorer les services fournis par la Society of Actuaries (SOA) à ses membres canadiens.

#### **Image de marque et service public**

L'ICA a franchi une étape importante afin de devenir une voix crédible dans l'espace public, pour les questions touchant à la politique gouvernementale. Nous devons poursuivre dans cette voie, en veillant toutefois soigneusement à ce que nous ne soyons pas perçus comme un groupe d'intérêts, à plus forte raison si cela peut être interprété comme une tentative d'amener de l'eau à notre propre moulin. En plus, nous ne devons pas perdre de vue le secteur privé : l'ICA doit faire sa part pour développer l'emploi dans des conditions intéressantes pour ses membres.

## Gouvernance

Le Conseil d'administration a mis sur pied un groupe de travail, il y a quelque temps, pour réviser les modes de gouvernance de l'ICA. Je suis convaincu que les membres attendent tout comme moi avec impatience le rapport de ce groupe de travail. Par le passé, j'ai dénoncé la tendance qu'a notre Conseil d'administration à envisager son rôle sous l'angle d'une simple ratification du programme des « dirigeants ». Dans le monde de l'entreprise, ce modèle est devenu obsolète, et cela devrait s'appliquer à l'ICA. Il suffit de revoir l'histoire récente de la SOA et de l'American Academy of Actuaries (AAA) pour constater à quel point les choses peuvent mal se passer, si l'obligation de rendre des comptes ne s'inscrit pas dans un cadre opportun. Ce sont le Conseil d'administration et les « dirigeants » qui doivent des comptes aux membres, et non l'inverse.

---

Nom : **Michael N. Smith, FICA(1989), FSA(1989), MAAA(1996)**

Titre : Chef de la direction

Endroit : Bermudes

Employeur : Wilton Reinsurance Bermuda Ltd

Domaine d'emploi : Assurance-vie (code d'emploi : 01)

### Institut canadien des actuaires

Poste de direction : Administrateur ..... 2007–2010

Direction : Direction de l'admissibilité et de la formation ..... 2000–2005; 2007–2010  
– Président ..... 2003–2005

Commissions : Éducation permanente ..... 2010–en fonction

Groupe de travail chargé de recommander un modèle d'éducation

futur pour l'ICA, président ..... 2004–2005

Relations internationales ..... 2004–2005

*Society of Actuaries – Fellowship Admissions Course Management*

– Représentant ..... 2000–2004

Programmes d'étude et examens, président ..... 2000–2003

Groupe de travail sur les critères d'admission de l'ICA ..... 1998–1999

Admissibilité ..... 1995–1996; 1997–1999

– Président ..... 1997–1999

Prix : Prix décerné aux bénévoles - Argent ..... 2004